COMMUNE DE BATZENDORF

République française

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau

ARRETE MUNICIPAL
n°AR 2026/25
du 3 novembre 2026
(institutions et vie politique – délégation de fonctions)

Objet : Délégation de fonctions et de signature au quatrième adjoint

Le Maire de la Commune de Batzendorf,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Vu la délibération du conseil municipal du 22 octobre 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au Maire ;
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Nicolas DETTWILLER en qualité de quatrième adjoint au Maire le 22 octobre 2026 ;
Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de donner délégation au quatrième adjoint ;

ARRETE

Article 1er
A compter du 3 novembre 2026, Monsieur Nicolas DETTWILLER, quatrième adjoint au Maire est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, **aux interventions urbaines, à l'action sociale, aux affaires funéraires ainsi qu'à la vie associative.**
À ce titre, il est notamment chargé :
- du suivi des affaires relatives à la voirie (sécurité, stationnement, illumination, signalétique, déneigement, etc.), ainsi qu'aux réseaux (eau, assainissement, électricité, télécommunications, éclairage public), en lien avec les gestionnaires concernés ;
- de la mise en œuvre de l'action sociale, notamment en faveur des aînés (actions de prévention, démarche « bien vieillir » sur le territoire, projet de vie de la résidence seniors…) ;
- de la gestion du cimetière et des concessions, ainsi que de la surveillance des opérations funéraires (fermeture de cercueil, pose de scellés, autorisations d'inhumation et d'exhumation…) ;
- de la coordination avec les associations locales ;
- du traitement des doléances relevant de ces domaines ;
- de la représentation de la commune, en tant que de besoin, dans les instances et réunions relatives à ces thématiques.

Article 2
Cette délégation permanente entraîne une délégation de signature au profit de Monsieur Nicolas DETTWILLER pour tous les documents et courriers relatifs aux matières déléguées susvisées.

Ces fonctions seront assurées concurremment avec moi.

Article 3
Ampliation du présent arrêté est adressée à
- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Comptable public
- L'intéressé

Notification le : 03/11/2026
Signature :

Fait à Batzendorf, le 3 novembre 2026

Le Maire : Luc WEBER

MAIRIE DE BATZENDORF 67 Bas-Rhin

Publié en ligne le : 03 NOV. 2026

Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.